

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réuni le 29 novembre 2021

Début de séance : 18H05

Fin de séance : 21H05

Président de séance : Monsieur Thierry DELAIGUE, Proviseur

Secrétaire de séance : Mesdames Nathalie TRUCHON et Patricia DULFOUR, secrétaires

Nombre de membres présents : 26 titulaires 5 suppléants

Quorum : 16

Ordre du jour :

Point 1 : Adoption du compte rendu de précédent conseil d'administration

Point 2 : Installation des commissions

Point 3 : Planning secrétariat pour compte rendu des conseils d'administrations

Point 4 : Règlement intérieur du conseil d'administration

Point 5 : Budget 2022

Point 6 : Réaffectation logement de fonction NAS

Point 7 : Proposition de répartition des IMP

Point 8 : Présentation document évaluation

Point 9 : Questions diverses

Uzès le : 30/11/2021

Signature du Président de séance

Signature du secrétaire de séance

M^{me} TRUCHON Nathalie *M^{me} DULFOUR Patricia*

Point 1 : Adoption du compte rendu de précédent conseil d'administration

Votants : 26 Pour : 23 Contre : 3 Abstention :

Accueil de Monsieur Blanc entant que personnel qualifié et Monsieur Audigier est excusé.

Le Président du CA précise qu'il a reçu beaucoup de questions diverses, que dans le règlement intérieur une durée de 2h30 est prévue pour traiter les points à l'ordre de jour. Si au bout de 2h30 tous les points n'ont pas été abordés, Le Président du CA demandera aux membres du CA, s'ils souhaitent prolonger la séance ou si les points non abordés le seront lors d'un prochain CA.

Le Président du CA souligne tout de même que certaines questions posées peuvent être traitées en amont par le biais soit d'un rendez-vous ou une réunion, ou en conseil pédagogique, qu'il n'est pas nécessaire d'attendre le CA.

Point 2 : Installation des commissions

18h15 arrivée de Monsieur Verdier, représentant de la Région. Le nombre de votants passe à 27.

Le Président du CA explique la nouvelle réglementation en vigueur concernant l'installation ou non d'une commission permanente.

En effet, 2 votes sont proposés. Si le CA vote favorablement à l'installation d'une commission permanente, dans un second vote il faut déterminer quelles sont les attributions qui lui sont déléguées au regard des points qu'elle peut instruire et valider et qui ne sont plus traités en CA. Les membres de la CP informent ensuite en CA les décisions votées.

Le Président du CA rappelle que lorsque la commission permanente siégeait et débâtait, les questions abordées l'étaient à nouveau en CA car il ni avait pas de relais entre les membres élus en CP et ceux élus en CA et qui parfois n'étaient pas les mêmes. Le travail était donc doublé et peu efficace.

Un représentant des personnels enseignants prend la parole pour indiquer qu'ils sont favorables à la mise en place d'une commission permanente pour la Dotation Globale Horaire.

Le Président du CA indique que la DGH ne fait partie des compétences qui peuvent être déléguée à la CP et que si une CP est installée, la deuxième proposition de vote sera l'attribution de toutes les compétences qui peuvent lui être déléguée.

Il précise tout de même qu'avant de présenter la DGH en CA, plusieurs séances de travail

sont organisées via les conseils pédagogiques.

Une interruption de séance est demandée par les représentants enseignants pour concertation.

1^{er} vote : Les membres du CA sont-ils favorables à la mise la mise en place de la CP ?

Votants : 27 Pour : 2 Contre : 24 Abstention : 1
La CP n'est pas créée

Les tableaux des autres commissions ont été remplis en amont de la séance pour gagner du temps.
Celles-ci sont présentées afin de les valider.

Débat autour des compétences de la CHS, un représentant des personnels enseignants demande que la CHS puisse traiter des conditions de travail pour aborder des problématiques locales. Certes ce n'est pas dans le code de l'éducation mais c'est inscrit dans le code du travail.

L'adjointe gestionnaire, qui est représentante au CHSTD départemental précise que les conditions de travail ne peuvent pas être traités en CHS car par exemple le harcèlement moral ne peut pas être abordé en CHS. Cette dernière peut traiter des problématiques liées aux conditions structurelles.

Un représentant des personnels enseignants demande si le représentant sécurité est issu CHS et demande des précisions sur le groupe de référents sécurité qui est en train de se créer.

Le Président du CA explique que c'est un groupe de travail et que ce n'est pas une commission en plus issue du CA. Il est créé pour aborder les questions de sécurité au sein de l'établissement avec des personnels qui sont intéressés par les questions de sécurité pas forcément issus du CHS.

Un représentant des personnels enseignants demande que le rôle de la commission éducative soit défini.

Un membre de l'équipe de direction explique que c'est instance de réflexion sur une problématique en lien avec un élève. Lors de cette commission et à l'issue des échanges une solution est proposée à l'élève et à sa famille pour remédier à la problématique.
Cette commission ne donne pas lieu à de sanctions.

Concernant le CVL une rectification est apportée par Madame Martinez, les membres

représentants des personnels enseignants sont :

Madame Tabarot, Monsieur Cordat, Madame Folli, Madame Chedru, Madame Le Moigne, Madame Huet et Madame Martinez

Le Président du CA remercie les équipes pour travail préparatoire.

Il demande si le vote peut être global pour l'installation des commissions ou si les membres souhaitent un vote par commission.

Aucun membre ne souhaite un vote par commission, le vote est donc global.

Votants : 27 Pour : 26 Contre : Abstention : 1

Point 3 : Planning secrétariat pour compte rendu des conseils d'administrations

La prise de notes des CA étant parfois complexe, le Président du CA propose qu'un planning soit défini pour les 4 collèges élus et qu'une rotation soit mise en place.

Le 1^{er} compte rendu sera réalisé par les représentants des personnels ATSS et ARL

Un représentant des personnels enseignants demande qu'en fonction de la thématique et de la technicité des points à aborder en CA que le corps qui prendra en charge le compte rendu le fasse au moment du CA.

Il est décidé que le compte rendu de la DGH sera pris en charge par le corps des enseignants.

Lorsque le compte rendu sera effectué par les représentants des élèves, un soutien leur sera apporté.

Suite aux échanges le planning n'est pas créé, le Président souhaite que lors des prochains CA nous ne perdions pas de temps en début de séance pour savoir qui prend en compte le compte-rendu.

Point 4 : Règlement intérieur du conseil d'administration

Le règlement intérieur du CA qui a été envoyé avec les convocations n'a pas été modifié.

Il faut ajouter sur l'article concernant la prise de notes du compte rendu du CA que les représentants des élèves peuvent prendre en charge cette tâche.

Un représentant des personnels enseignants demande quel est le délai pour envoyer des questions diverses.

Le délai est jusqu'à 48 heures avant la date du CA

Votants : 27 Pour : 25 Contre : 1 Abstention : 1

Point 5 : Budget 2022

Le Président du CA présente le budget en précisant que celui est honnête, sincère et au plus proche de la réalité.

La Dotation Globale de Fonctionnement est à la hauteur de nos espérances et ce grâce à un dialogue constant avec la Région qui a tenu compte de nos demandes dès février 2021.

L'adjointe gestionnaire présente le budget 2022 au travers d'un diaporama diffusé aux membres.

L'adjointe gestionnaire reprend le contexte pour expliquer comment a été construit ce budget.

La région pour attribuer la se base sur les indicateurs n-2 et regarde les taux de charges de l'établissement.

Le contexte de fusion, le COVID, le fonctionnement à demi jauge l'an dernier et la réception de chantier du site central auraient pu impacter le DAF mais grâce à un dialogue constant avec les services de la région tous ces éléments ont été pris en compte pour l'attribution de la DAF 2022.

Actuellement sur le site central, on est encore sous garanti de chantier donc lorsqu'il y a des dysfonctionnements ces derniers sont encore pris en charge financièrement. Nous devons mettre en place pour cette année tous les contrats en lien avec ce site par exemple il y a 2 ascenseurs en plus.

L'adjointe gestionnaire indique qu'un CVL a été réuni pour expliquer le budget aux élèves et qu'une réunion d'information a été effectuée à destination de tous dont les parents.

Le budget reste une prévision et celui-ci va être amené à évoluer tout au long de l'année et sera modifié par des DBM pour vote ou pour information présentées en CA.

La première partie du diaporama est assez théorique et présente le calendrier budgétaire qui est en année civile et non en année scolaire.

Le budget est autorisé pour 1 an, l'ensemble des ressources et des charges est représenté sur un document unique.

Rappel du principe de spécialité, on ne peut pas détourner l'EPL de son activité principale.

Pour exécuter le budget plusieurs acteurs de la gestion financière intervienne :

- Le CA qui l'assemblée délibérante
- Le Chef d'établissement qui a pour mission d'exécuter le budget qui va être voté
- L'Adjoint gestionnaire qui exécute le budget du chef d'établissement et qui a aussi un rôle de conseil et d'expertise
- L'Agent comptable qui veille à la légalité des actes

Le budget se décompose en 2 parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section d'investissement est représentée dans le service OPC pour toute dépense supérieure ou égale à 800.00€ HT. Cette année il n'est pas prévu d'investissement. Les services de la section de fonctionnement sont les services : Activités pédagogiques, Administration et logistique, Vie de l'élève, Service de restauration et d'Hebergement et les bourses nationales.

Les 1^{ers} indicateurs issus de la fusion retracés dans le compte financier 2021 sont ceux issus du contexte qui a été précisé précédemment.

Les autorités de tutelle ont bien pris en compte ce contexte particulier pour l'attribution des dotations.

Le Fond De Roulement 2021 indique 270 726.38€ soit 128 jours de fonctionnement mais ce n'est pas réellement 128 jours mobilisables car le lycée dispose d'un stock global d'environ de 70 000€.

La DGF étant stabilisée en 2022, il est donc possible d'effectuer un prélèvement sur FDR pour le budget 2022 d'autant que les charges fixes et les montants à prévoir pour le site central sont encore incertains. De plus le résultat de l'année 2021 est encore inconnu.

Lors du précédent CA, les tarifs du service restauration ont été votés avec une augmentation de 3% du tarif des tickets des personnels de catégories C, qui ont un coût de repas inférieur au coût d'une repas élève. Le tarif de catégorie C doit à terme être au moins équivalent à celui des élèves.

Lors de la réception de la dotation de la Région, au retour des vacances de Toussaint, il est indiqué qu'aucune augmentation ne doit être effectuée pour 2022 donc les tarifs restent inchangés à ceux de 2021 pour tous les personnels commensaux.

Présentation du prévisionnel du SRH suivant les documents fournis à hauteur de 550 969.65€.

L'adjointe gestionnaire présente les recettes que l'établissement perçoit de la région, du rectorat et les ressources propres de l'établissement pour un total prévisionnel de 449 190.88€

Une question est posée concernant la Convention d'Occupation Précaire de Monsieur Cuvillier.

Monsieur Cuvillier, Proviseur adjoint, qui de part sa fonction, se voit attribuée un logement en Nécessité Absolue de Service, ne peut loger sur le lycée car l'appartement doit subir des travaux.

Monsieur Cuvillier est donc logé dans un collège d'Uzès en COP et doit un loyer au département qui est pris en charge par la région.

Les différents projets pédagogiques sont présentés dans le service AP.

Un représentant des personnels enseignants demande si d'autres projets pourront être présentés ?

L'adjointe gestionnaire répond que cela est possible si les délais sont maîtrisés, les projets accordés par le chef d'établissement puis présentés en CA.

Dans ce cas le Budget initial est modifié par l'ajout de certains projets.

Un don exceptionnel pour l'UNSS de 2000.00€ au vu du contexte sanitaire de l'année dernière avec moins de cotisants.

Concernant le service VE, L'adjointe gestionnaire indique que les fonds alloués au CESC et au FVL ont tendance à dormir. Il faut les utiliser au travers de projets.

Un représentant des élèves demande à quoi servent les éco délégués.

Me Martinez répond en indiquant que depuis juillet de l'année dernière il faut 2 délégués par classe éco délégués et que ces derniers doivent présenter les démarches relatives au développement durable mises en œuvre dans l'établissement.

Depuis plusieurs années au sein du lycée des démarches sont entreprise dans ce sens mais ne sont pas valorisées ou reconnues. Le lycée s'inscrit dans une démarche E3D.

Concernant le service ALO, une grande partie de la DAF finance ce service car ce dernier est celui du fonctionnement en terme de maintenance, travaux, contrats obligatoires, sécurité ... La viabilisation représente à elle seule 61.4% de la DAF 2022.

Un représentant des personnels enseignants demande si les personnels d'état peuvent bénéficier de vêtements de travail ? Notamment de blouse pour les personnels de laboratoire.

L'adjointe gestionnaire répond en expliquant que pour les personnels ARL, l'employeur est la région et que la région donne une subvention pour l'équipements en vêtements de travail et chaussures.

Pour les personnels d'Etat, l'employeur est l'état et ce devrait être à lui de supporter ces dépenses.

L'EPLE ne peut supporter cette charge car sinon c'est tous les personnels qu'il faut équiper et notamment en Equipement de Protection Individuelle les enseignants de la section professionnelle.

Madame GUIN, DDFPT, précise que les enseignants de la section professionnelle achètent eux-mêmes leurs EPI.

Un courrier a été adressé au service du Rectorat pour évoquer cette demande, à ce jour aucune réponse n'a été fournie.

Les élèves boursiers représentent 25% de nos élèves.

Le CA va voter la proposition de Budget 2022 correspond à 1 595 744,85€ de dépenses prévisionnelles et à 1 533 404,35€ de recettes prévisionnelles ;

Le prélèvement sur le fond de roulement au moment du vote du Budget est de 57 740,50€.

La différence de 4 600€ correspond à la prévision des amortissements réels du lycée sur l'année civile 2022.

Un représentant des personnels enseignants demande si cela veut dire que nous sommes trop riches ?

L'adjointe gestionnaire répond qu'il faut être prudents car il faut tenir compte des stocks et nous n'avons pas encore de vision sur les contrats du site central.

Un représentant des personnels enseignants demande pourquoi à la lecture du document détaillé du budget l'année dernière certaines lignes existaient puis plus cette année et à l'inverse comme pour ERASMUS.

L'adjointe gestionnaire précise que tout au long de l'année le budget est exécuté et qu'au fur à mesure de son exécution celui-ci évolue. L'année suivante on peut modifier des lignes soient parce qu'il y a de nouveaux projets et que certaines dépenses peuvent être regroupées.

Concernant les ouvertures de crédits ERASMUS ceux sont des ressources spécifiques fléchées.

Un représentant des personnels enseignants fait remarquer qu'avec le manque de visibilité des dépenses liées au site central que le prélèvement nous permet de fonctionner mais que peut être la DGF ne nous permettra pas de fonctionner les années futures et de ce fait nous voulions nous abstenir.

L'adjointe gestionnaire répond qu'aujourd'hui c'est le budget 2022 qui est voté. Elle ne peut pas se prononcer pour 2023 mais que les équipes seront vigilantes et qu'elles sont en dialogue constant avec les services de la Région.

Un représentant des parents demande si des personnels ARL vont être embauchés.

Un audit a été réalisé pour recalculer les superficies, l'employeur est la région et c'est lui prend la décision.

Le Président du CA remercie l'adjointe gestionnaire et ces équipes pour ce travail transparent et pédagogique.

Le CA adopte le budget 2022, en dépenses de 1 595 724.85€, en recettes de 1 533 384.35€ avec un prélèvement de 57 740.50€

Votants : 27 Pour : 18 Contre : Abstentions : 9

8/12



Point 6 : Réaffectation logement de fonction NAS

Présentation du tableau récapitulatif des logements de la structure.

Une demande de réaffectation de logement de fonction en NAS pour le chef cuisinier a été demandée à la région pour que le poste devienne attractif.

La région a accepté et au prochain mouvement des personnels le poste apparaîtra comme logé.

Votants : 27 Pour : 26 Contre : 1 Abstentions :

Point 7 : Proposition de répartition des Indemnités pour Mission Particulière

Nous avons une dotation de 25 IMP. Le Président du CA explique la répartition proposée au Conseil d'Administration. Certaines dotations sont statutaires. Une IMP est rajoutée à la mission « lutte contre le décrochage scolaire ». 0.5 IMP est prise sur la mission « Référent citoyenneté » et 0.5 est prise sur la mission « Référent restructuration » pour lesquelles il n'y a pas de volontaire.

Il reste 0.5 IMP non affectée sur la mission « référent projet établissement » qui serviront pour les projets qui émergeront durant l'année.

Les IMP sont octroyées sur la base du volontariat. 1 IMP correspond à environ 36 HSE.

Votants : 27 Pour : 17 Contre : 6 Abstentions : 4

Point 8 : Présentation document évaluation

La synthèse de l'équipe pédagogique des langues est projetée, elle n'avait pas pu être envoyée avant ni intégrée dans le tableau de synthèse

Un représentant des personnels enseignants prend la parole et se propose de remplir le tableau. Il donne des explications sur les compétences évaluées en inter langues.

Un membre de l'équipe de direction précise que c'est une demande ministérielle. Il explique le projet d'évaluation. Il y a une prise en compte accrue du contrôle continu : 40% et 60% pour la partie ponctuelle.

Il faut pouvoir garantir la valeur du diplôme et l'égalité pour tous les élèves.

En fin d'année scolaire il ne faut pas comptabiliser d'élèves non évaluables. Il faut une harmonisation des évaluations. L'élève non évaluable se retrouve convoqué a une épreuve ponctuelle de 4h.

Un représentant des parents prend la parole pour signaler que sa fille a été notée « non

noté » en anglais. Un membre de l'équipe de direction explique que ce n'est pas possible. Ceci doit correspondre à une erreur qu'il convient de corriger.

Le plan de continuité pédagogique, élaboré par les équipes, est ensuite présenté en précisant que c'est aussi une demande du ministère. Le but est de porter le focus sur le fonctionnement des apprentissages si ces derniers devaient être menés en distanciel. Si ce plan doit être mis en place il faut faire de la visibilité sur les documents mis à disposition des élèves. Les documents sont déposés sur l'ENT et sur Pronote.

Point 9 : Questions diverses

Q° 1 des parents d'élèves : Rangement des produits chimiques :

Un problème de stockage pour les disciplines scientifiques concernant les produits dangereux persiste malgré le travail de rangement entrepris jusqu'à aujourd'hui.

Une demande a été faite auprès de la Région pour la transformation du laboratoire photo en espace de stockage. Ceci a nécessité le passage d'un bureau de contrôle. D'autres points de contrôle ont été demandés par Mme Étoile référente sécurité à la Région. Le dossier est en cours.

Un représentant des personnels informe que les produits sont dans les salles de cours pour l'instant.

L'Adjointe-Gestionnaire répond que dès la fusion des établissements le dossier a été pris en charge et que le côté positif est bien la résolution à venir de cette problématique ancienne.

Q° 2 des représentants du personnel : Dispositif de soutien des élèves :

Le Président informe les membres du conseil d'administration qu'une enveloppe de 180 heures a été rendue l'an dernier.

On laisse aux enseignants le choix d'être volontaires. Un enseignant peut demander l'accompagnement d'un élève en difficulté. Cette aide concerne l'ensemble des élèves. L'établissement a des moyens donnés par l'état pour ce dispositif.

La séance du Conseil d'Administration arrive au temps réglementaire de 2h30.

Le Président propose au vote 30 min de prolongation.

Prolongation acceptée à l'unanimité

Q°3 des parents d'élèves : Cours du mercredi :

Dans la grande majorité des lycées, des cours sont assurés le mercredi après-midi. De la souplesse est nécessaire dans les emplois du temps pour appliquer la réforme du lycée.

Cette situation pose un problème de transport. Un représentant des parents en fait la remarque.

Réponse donnée par les membres de droit : La Région est alertée.

Le représentant de la Région, intervient et explique qu'une tension budgétaire règne en ce moment au niveau de la Région et qu'il n'est pas prévu à ce jour de ramassage scolaire 15h30 le mercredi.

Le Président précise que nos élèves peuvent sur ces 2h restantes, avant l'arrivée du bus, profiter des espaces de travail et autres ouverts dans le lycée.

Q°4 des représentants des personnels : Organisation des examens blancs :

Un membre de l'équipe de direction demande aux enseignants un éclairage sur cette question. Un représentant des personnels explique qu'il faudrait organiser des bacs blancs dans les conditions du vrai examen.

Un membre de l'équipe de direction explique que ceci nécessite la banalisation de 5 demi-journées et rajoute que quand un enseignant demande l'organisation d'un examen blanc, celui-ci est organisé.

L'organisation des examens blancs sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil pédagogique.

Est posée également comme question les conditions de participation au dispositif de rattrapage des devoirs le mercredi après-midi.

Un membre de l'équipe de direction explique qu'il existe dans l'ENT un planning pour s'inscrire, sous délai, pour le rattrapage de devoirs. Les collègues peuvent y renseigner un nombre d'élèves maximal, l'effectif ne pouvant pas dépasser 15 élèves.

Un membre de l'équipe de direction s'est également proposé pour centraliser les sujets et les redistribuer aux élèves concernés. A ce jour, personne ne s'est positionné.

Un représentant des personnels pose la question du financement de ces heures de surveillance. Un membre de l'équipe de direction informe que le temps de surveillance est compris dans la rémunération d'un enseignant au travers de l'ISO.

L'enveloppe d'HSE octroyée à l'établissement n'est pas à destination des heures de surveillance d'élèves. Ces heures sont données par l'Etat pour des remplacements de courte durée, du soutien ou des missions spécifiques.

Q°5 des parents d'élèves : restaurant scolaire :

Un représentant des parents signale l'attente interminable à la cantine le midi. L'Adjointe-gestionnaire prend la parole et informe le CA que le service de restauration se termine aujourd'hui à 12h50. Ce qui signifie que le temps moyen d'attente est de 20 min maximum par élève.

Au regard de l'effectif, les temps sont respectés. Un élève nous informe qu'après avoir attendu plus de 20 minutes parfois à la cafétéria il ne peut plus manger.

L'Adjointe-gestionnaire répond que nous sommes « victimes de notre succès », que la cafétéria ne peut pas offrir plus de 150 repas et que tous les élèves ont la possibilité de manger à la cantine si la cafétéria se retrouve saturée.

Un représentant des parents informe que son fils n'a pas le temps de déjeuner car il reprend les cours à 12h30. Un membre de l'équipe de direction explique qu'il s'agit d'un dysfonctionnement car les élèves ayant cours à 12h30 sont prioritaires.

Q°6 des représentants des personnels : Commission projet :

Le Président explique qu'il a besoin de cette commission afin d'avoir un premier regard sur le bienfondé du projet en lien avec des personnes expertes et en appui sur le projet fédérateur.

Ce travail est porté en commission pour un dialogue en équipe avec notamment les référents culturels afin de décider des projets qui seront mis à l'ordre du jour du CA.

Un représentant des personnels demande à ce que soit communiqué l'explication du refus de certains projets. Le Président précise que les collègues présents lors de cette commission doivent relayer les informations.

Un représentant des personnels indique que par le passé tous les projets étaient votés en CA.

Q°7 des parents d'élèves : Parcoursup :

Un membre de l'équipe direction prend la parole et explique que la procédure Parcoursup est une procédure nationale. Il rappelle les principales dates du calendrier Parcoursup.

Un parent d'élève indique qu'il est inquiet des choix à faire. Un membre de l'équipe direction lui conseille de se rapprocher des professeurs principaux et de la PsyEN.

Un membre de l'équipe direction rajoute que les enseignants sont très investis dans le suivi des dossiers élèves dans Parcoursup et que tout ce qui peut être valorisé dans le dossier de l'élève est fait par l'équipe enseignante.